



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2021

CONVOCATION DU 25 JANVIER 2021

La séance est ouverte sous la présidence d'Anne-Marie DELOUBES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 18 + 1 pouvoir

PRÉSENTS :	Maire :	DELOUBES Anne-Marie		
	Adjoints :	HARASSE Jean-Pierre GENET Anita	ASSE-ROTTIER Jocelyne PASQUIER Régis	DOUYÈRE Olivier
	Conseillers :	GODMER Elodie JOUANNEAU Laurent PASQUIER Aurore ANGERS Jocelyne	HERRAULT Anthony PAINEAU Sandrine CHANTEPIE Christiane CANDELÉ Florence	DUFOUR-BRAY Stéphanie GIRAULT Sylvère BOUCHE Jean-Marie PAINEAU Jean-Marc
ABSENT EXCUSE		TROCHON Eric donne procuration à HARASSE Jean-Pierre		

En application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le Conseil Municipal se réunit dans la salle polyvalente, 54 rue du Jeu de Paume, afin d'assurer le respect des règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. En raison du couvre-feu à 18h00, la séance se déroule sans public.

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est désignée secrétaire de séance : Elodie GODMER

Anne-Marie Deloubes présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal, et fait part de la parution d'une Newsletter de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien. Monsieur Christophe PINTO, élu communautaire chargé du dossier a transmis un tableau où chaque Conseiller Municipal doit compléter ses coordonnées et signer dans la case correspondante valant acceptation de l'envoi par mail de cette lettre.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour :

Modification de l'ordre du jour :

Retrait du dossier suivant :

1 – Travaux assainissement des eaux pluviales rue Nationale
Aucune offre reçue suite à la consultation de 3 entreprises. Consultation relancée.

Ajout du dossier suivant :

1 – Rattachement des charges et des recettes à l'exercice
Proposition : Absence de rattachement des charges et recettes inférieures à 2 000 € TTC pour le budget Général et 2 000 € HT pour le budget Assainissement

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification de l'ordre du jour.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non-inscrits à l'ordre du jour.

- Mme CANDELE signale que les pavés sur la place du Château en dessous de l'arbre sont très glissants.
 - Mme CANDELE fait part de la difficulté des habitants du 6 rue du Val de Loir, un parterre installé sur le trottoir les empêchant de rentrer directement chez eux, parterre qu'ils sont donc obligés de contourner sur quelques mètres.
 - M. HERRAULT signale la dangerosité du barbelé installé par le riverain le long du chemin piétonnier reliant l'école primaire à l'école maternelle.
- M. HARASSE répond que le riverain a implanté le barbelé sur sa propriété, en retrait du chemin et pas en limite de propriété.
- Le Maire ajoute qu'elle est allée sur place avec une adjointe et 3 autres adjoints.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

PANNEAU D'INFORMATIONS LUMINEUX :

Le panneau d'informations lumineux a été installé sur la Place du Petit Marché le mardi 15 décembre. Une séance de formation a eu lieu avec le personnel administratif et quelques élus. Une autre séance doit avoir lieu prochainement car la mise en œuvre des messages n'est pas aussi évidente que cela. Olivier Douyère informe que des réglages seront nécessaires.

FUITE D'EAU ROUTE DE MAISONCELLES :

Mardi matin 26 janvier, une énorme fuite d'eau a été la cause de la coupure d'eau sur toute la commune de Bouloire. La rupture d'une canalisation route de Maisoncelles a vidé le Château d'eau. Une équipe de la Saur était sur place à partir de 5 heures du matin et pour une bonne partie de la journée. Une grande partie des habitants avait à nouveau de l'eau en fin de matinée.

BOUES STATION D'EPURATION :

Comme vous le savez, les boues de la station d'épuration ont pu être transportées dans la fosse à lisier de la ferme de Monsieur Geffroy de Volnay. Tout semblait être ficelé mais un courrier de la DDT nous annonçait la semaine dernière que le plan d'épandage n'était pas aux normes. Il faut donc retrouver des agriculteurs sur la commune de Bouloire afin de refaire un plan d'épandage. Etant donné le temps qu'il faudra pour constituer le dossier, nous ne serons pas en mesure d'épandre au mois de février-mars comme prévu. Monsieur LAUNAY pourrait reprendre l'épandage, étant inscrit dans le plan actuel.

MAISON MEDICALE :

Il a été reçu le nouveau projet d'agrandissement de la maison médicale. L'architecte, Monsieur Barbier, nous propose un très beau projet mais qui ne rentre plus dans le budget prévu. Il était prévu un budget d'environ 450 000€ HT et son nouveau projet atteint maintenant 614 000 € HT (736 000 € TTC) pour les travaux.

Le total du projet s'élève à 685 072 € HT, soit 822 086 € TTC.

Jean- Marie Bouché précise que ce dernier montant tient compte des honoraires et frais annexes. Il va donc falloir revoir à la baisse les travaux. Un rendez-vous est prévu avec Mr Barbier mercredi 10 février et ensuite le groupe de travail se réunira.

Suite à l'interrogation de Sylvère Girault relative à l'étude de faisabilité et au nouveau montant estimé, Jean-Marie Bouché précise que cette question a déjà été évoquée et que l'architecte avait apporté une réponse avec plusieurs solutions.

Sylvère Girault demande également si les modifications apportées vont engendrer une modification du permis de construire. Jean-Marie Bouché répond qu'il y aura en effet une modification du permis de construire, la surface étant modifiée.

AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING-CARS :

Il a été reçu cette semaine la Société Camping-car Park afin de présenter le projet de réaménagement du terrain de camping. Il semble que les travaux à faire ne soient pas très compliqués. Le devis reste conforme.

Une réunion avec le groupe de travail aura lieu prochainement. Les travaux pourraient être faits pour l'été prochain.

ECLAIRAGE PUBLIC :

La première tranche de rénovation de l'éclairage public dans 8 rues de la Commune est terminée, pour un montant de 107 829 € TTC.

L'étude pour la 2^{ème} tranche est en cours pour le changement des globes, néons et armoires. Il pourrait être étudié :

- une solution avec panneaux solaires qui ne nécessite ni réseau ni armoire,
- un éclairage plus important au niveau des passages piétons.

Suite à la vérification sur site, il a été constaté qu'au moins 16 lampadaires ne fonctionnaient pas. Le prestataire va intervenir prochainement

PLANTATIONS ECOLE RENE CASSIN :

Le mercredi 20 janvier dernier, la Société paysagiste Julien et Legault est venue remplacer tous les arbustes qui n'avaient pas poussé aux abords de l'école René Cassin, visiblement à cause d'un manque d'arrosage de la part de la société. Environ 200 plantations ont été faites.

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TORTUE :

Les travaux de rénovation de la Tortue au niveau du Crédit Mutuel sont terminés. La réception des travaux aura lieu le vendredi 19 février prochain.

DEPISTAGE COVID :

Une nouvelle journée de dépistage du Covid aura lieu le mercredi 17 février de 9h à 18h sur la place du Château, organisée par l'ARS.

Lors du dépistage du mois de décembre, 125 personnes ont participé à ce dépistage et aucun résultat positif n'a été détecté.

MEDAILLE D'ARGENT DU TRAVAIL :

Katia Bigot, cuisinière au Foyer Soleil a reçu le 17 décembre dernier, lors du repas de Noël du Foyer Soleil, la médaille d'argent du travail pour 20 années de présence.

ABSENCE MALADIE :

Un agent du service technique est en arrêt de travail depuis le 18 novembre dernier et jusqu'au 28 février prochain.

PROBLEMES DE VOISINAGE PLACE DES VIOLETTES :

Des problèmes de voisinage récurrents Place des Violettes perdurent. Une rencontre avec le bailleur social, Sarthe Habitat, la gendarmerie, ainsi que les locataires a été initiée dans l'espoir d'apaiser la situation. Seulement 2 habitants sur 8 se sont déplacés lors de la rencontre. Sarthe habitat doit rencontrer individuellement les personnes qui n'étaient pas présentes et essaiera de trouver une solution.

BULLETIN MUNICIPAL :

Le bulletin municipal annuel est en cours de réalisation. Il sera distribué d'ici la fin du mois de février.

RADIO ORNITHORYNQUE :

La radio Ornithorynque a proposé à tous les maires de la Communauté de Communes de venir présenter leurs vœux à la radio. Vous pouvez les réécouter en allant sur le site de la radio Ornithorynque, puis sur les Podcasts.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BÂTIMENTS, VOIRIE, RÉSEAUX ET AUTRES TRAVAUX

D01 - TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2021

Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal a validé un programme de travaux de voirie établi avec l'appui des services de l'ATESART pour un montant prévisionnel de 102 555 € HT concernant les voies suivantes :

Nom de la voie	Superficie	Travaux
Route de la Janvierie (VC 203)	1 700 ml	Reprofilage, purges et enduit d'usure bi-couche
Route du Petit Bouquet (VC n° 144)	1 700 ml	Reprofilage, purges, accotement (N) et enduit d'usure bi-couche
Route des Perrées (VC n° 10)	85 m ²	Réfection partielle en enrobé
Square du Cormier (VC n° 216)	230 m ²	Tapis enrobés
Square de la Conterie (VC n° 249)	1 080 m ²	Tapis enrobés

Suite à la consultation auprès des entreprises, 5 offres ont été reçues en Mairie pour les montant suivant :

Entreprises	Montant de l'offre € HT
LOCHARD BEAUCE	142 482,50
EIFFAGE	79 126,50
COLAS	88 230,40
CHAPRON	91 717,35
PIGEON	77 883,17

La Commission MAPA s'est réunie le 22 janvier et, suite à l'analyse des offres, a décidé de retenir la proposition de l'entreprise PIGEON pour un montant de 77 883,17 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide la proposition de la commission MAPA, du 22/01/2021,
- accepte le devis présenté par l'entreprise PIGEON, pour un montant de 77 883,17 € HT,
- dit que cette dépense sera inscrite au Budget 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

➤ ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES RUE NATIONALE / PLACE DU PETIT MARCHÉ – DEVOLUTION DES TRAVAUX

Cet objet est retiré de l'ordre du jour.

Pour information, la demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental de la Sarthe a été refusée.

D02 - REMPLACEMENT DU PORTAIL DE LA POSTE SUITE A UN SINISTRE

Le 7 octobre 2020, une voiture a détérioré le portail de La Poste ainsi qu'une partie du soubassement de la haie. Il convient de remplacer le portail coulissant, d'implanter quelques grilles de clôture et de refaire le soubassement en maçonnerie.

Le détail des travaux est présenté ci-dessous :

Entreprise	Travaux	Montant € HT	TOTAL € HT	TOTAL € TTC
KONE	Dépose portail et évacuation Portail coulissant galvanisé manuel Dimension : L 5310 x H 1400 Serrure 3 grillages L 2504 x H 1430 <u>Non prévus</u> : Soubassement clôture et remplacement arbustes	5 784	5 784	6 940,80

WILLIAMEY	Dépose portail et évacuation Portail coulissant manuel Dimension : L 6000 x H 1360 Serrure	4 495	5 635,23	6 762,28
SARL PASQUIER	Dépose clôture Pose plaque ciment et clôture rigide grille verte H1230 Pose bâche et plantation arbustes	1 140,23		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- accepte le devis présenté par les entreprises WILLIAMEY et SARL PASQUIER, pour un montant de 5 635,23€ HT (6 762,28 € TTC),
- dit que cette dépense sera inscrite au Budget 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

Ces dépenses seront prises en charge par l'assurance.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

D03 - LOGEMENT COMMUNAL RUE JEAN MOULIN – RENOUVELLEMENT DU BAIL

Suite à l'incendie de leur habitation située au 4, rue Saint Julien à Bouloire pendant la période de confinement, la Commune a signé un contrat de location avec M. et Mme MILANDOU pour la location du logement au-dessus des bureaux de la Chambre d'Agriculture rue Jean Moulin.

Le bail a été conclu pour une durée de 3 mois à compter du 16 avril 2020 et renouvelé jusqu'au 15 janvier 2021, les travaux de reconstruction de leur habitation étant toujours en cours.

M. et Mme MILANDOU demandent une nouvelle prolongation du bail pour une nouvelle durée de 3 mois. Le loyer s'élève à 500 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour la location du logement situé au 2 bis, rue Jean Moulin,
- dit que la durée du bail est prolongée du 15 janvier 2021 au 15 avril 2021.
- fixe le loyer mensuel à 500 €,
- dit que le loyer sera payable mensuellement à terme échu auprès de la Perception de Saint-Calais,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

D04 - DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES – CONVENTION AVEC LA CUMA

Les communes peuvent faire appel aux exploitants agricoles pour déneiger et saler les voies communales en réponse aux situations d'urgence. Cette participation, qui doit garder un caractère accessoire dans l'activité de l'exploitant, est organisée par la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui prévoit que toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole peut apporter son concours aux communes et aux départements en assurant le déneigement des routes au moyen d'une lame montée sur son tracteur.

La mise en œuvre de cette participation doit faire l'objet d'une convention entre la Commune et l'agriculteur ou le groupement d'agriculteurs, qui précise la désignation des matériels utilisés, les modalités d'exécution du service, les conditions de rémunération, les responsabilités dans le cadre de cette activité. (pour rappel, une convention avait déjà été conclue avec la CUMA pour la période de 2013 à 2019).

Il est envisagé de conclure une telle convention avec la CUMA de Bouloire pour la période de 2021 à 2026, selon les modalités suivantes :

- acquisition par la CUMA d'une lame spécifique agréée pour la voirie,
- le chauffeur sera désigné par la CUMA de Bouloire (avec un tracteur appartenant à la CUMA),
- intervention sur appel de la Commune,
- paiement d'une prestation de service par la Commune pour chaque utilisation sur la base de 70 €/h, incluant le chauffeur, le tracteur, la lame, le semoir. La prestation comprend les frais annexes tels que la consommation de carburant, l'entretien, la réparation et la mise en conformité du matériel, et les frais d'assurance,
- engagement v de la CUMA d'intervenir dans un délai très court à partir de l'appel de la Commune dans le cadre de priorités et d'un plan de déneigement définis à l'avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- approuve les termes de la convention à conclure avec la CUMA de Bouloire pour le déneigement des voies communales, comme présentés ci-dessus.

➤ BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021

D05 -Budget général Commune

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1, la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que l'adoption du prochain budget est programmée en mars 2021,

Considérant la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition. (Tableau transmis au Conseil Municipal avec la convocation).

Sur proposition du Maire,

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix pour,

- Autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget général Primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020, comme suit :

Compte	Opération	Total BP	25%
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1002 - Epidaure	5 424	1 356
2188 - Autres immobilisations corporelles	1002 - Epidaure	5 144	1 286
	1002 - Epidaure	10 568	2 642
2151 - Réseaux de voirie	1003 - Centre Bourg - Cours du Louvre et du Croissant	164 942	41 236
21532 - Réseaux d'assainissement	1003 - Centre Bourg - Cours du Louvre et du Croissant	17 280	4 320
21538 - Autres réseaux	1003 - Centre Bourg - Cours du Louvre et du Croissant	45 876	11 469
2313 - Constructions	1003 - Centre Bourg - Cours du Louvre et du Croissant	36 365	9 091
	1003 - Centre Bourg - Cours du Louvre et du Croissant	264 463	66 116
2184 - Mobilier	2001 - Cantine	9 211	2 303
2188 - Autres immobilisations corporelles	2001 - Cantine	1 800	450
	2001 - Cantine	11 011	2 753
2151 - Réseaux de voirie	2004 - Ecole	3 000	750
2183 - Matériel de Bureau et matériel informatique	2004 - Ecole	3 414	854
2188 - Autres immobilisations corporelles	2004 - Ecole	550	138
2313 - Constructions	2004 - Ecole	29 016	7 254
	2004 - Ecole	35 980	8 995
2031 - Frais d'études	3001 - Maison Médicale	13 872	3 468
2132 - Immeubles de rapport	3001 - Maison Médicale	426 600	106 650
	3001 - Maison Médicale	440 472	110 118
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3009 - Eglise	8 000	2 000

2316 - Restauration des collections et œuvres d'art	3009 - Eglise	8 108	2 027
	3009 - Eglise	16 108	4 027
2118 - Autres terrains	4009 - Vestiaires + Stade	4 279	1 070
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4009 - Vestiaires + Stade	910	228
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	4009 - Vestiaires + Stade	21 190	5 298
2188 - Autres immobilisations corporelles	4009 - Vestiaires + Stade	796	199
	4009 - Vestiaires + Stade	27 175	6 794
21538 - Autres réseaux	5003 - Eclairage Public	145 950	36 488
	5003 - Eclairage Public	145 950	36 488
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	5004 - Cimetière	5 000	1 250
21316 - Équipements du cimetière	5004 - Cimetière	10 295	2 574
	5004 - Cimetière	15 295	3 824
2031 - Frais d'études		12 780	3 195
2051 - Concessions et droits similaires		7 634	1 909
	Total chapitre 20	20 414	5 104
2111 - Terrains nus		906	227
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains		97 663	24 416
21318 - Autres bâtiments publics		35 660	8 915
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°		11 023	2 756
2151 - Réseaux de voirie		125700	31 425
2152 - Installations de voirie		9 663	2 416
21534 - Réseaux d'électrification		6108	1 527
21538 - Autres réseaux		4361	1 090
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		4703	1 176
21571 - Matériel roulant - Voirie		28 306	7 077
21578 - Autre matériel et outillage de voirie		14602	3 651
2158 - Autres installations, matériel, outillage tech		116 889	29 222
2182 - Matériel de transport		19325	4 831
2183 - Matériel de bureau et matériel informat.		9 915	2 479
2184 - Mobilier		7 776	1 944
2188 - Autres immobilisations corporelles		21 829	5 457
	Total chapitre 21	514 429	128 607
2315 - Installations, matériel et outillage tech.		162 808	40 702
	Total chapitre 23	162 808	40 702

D06 - Budget annexe Assainissement

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1, la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que l'adoption du prochain budget est programmée en mars 2021,
Considérant la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition. (Tableau transmis au Conseil Municipal avec la convocation).

Sur proposition du Maire,

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix pour,
- Autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget annexe d'Assainissement Primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020, comme suit :

Compte	Opération	Total BP	25,00%
203 - Frais d'études, de recherche, de développ, et frais d'insertion		2 784	696
	Total Chapitre 20	2 784	696
213 - Constructions		589 785	147 446
2158 - Autres		161 835	40 459
	Total Chapitre 21	751 620	187 905
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		15 567	3 892
	Total Chapitre 23	15 567	3 892

D07 - BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES RECETTES A L'EXERCICE

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison, notamment pour les dépenses, d'une facture non reçue ou pour les recettes, d'un titre qui n'a pu être émis.

Le principe énoncé ci-dessus peut faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice.

C'est pourquoi il est proposé de retenir un seuil au-dessous duquel le rattachement ne sera pas effectué :

- 2 000 € TTC pour le budget Général en TTC,
- 2 000 € HT pour le budget annexe Assainissement en HT.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix pour,

- retient le seuil au-dessous duquel le rattachement ne sera pas effectué, soit :

- ✓ 2 000 € TTC pour le budget Général en TTC,
- ✓ 2 000 € HT pour le budget annexe Assainissement, en HT.

2.3 POINTS DIVERS

D08 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, sont présentées à l'assemblée les décisions prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Sécurisation de l'accès au clocher de l'église par BODET pour 3 660 € HT,
 - * Remplacement d'une porte à l'atelier municipal par WILLIAMEY pour 2 425 € HT,
 - * Publication pour les travaux Programme voirie 2021 par MEDIALEX pour 608,40 € HT,
 - * Achat d'un lave-linge pour l'école et d'un lave-vaisselle pour la cuisine Epidaure chez LEGER pour 723,33 € HT,
 - * Mission d'étude pour l'extension des vestiaires du Service Technique et la construction d'un hangar de stockage confiée au cabinet d'architecture « L'Atelier C » pour 1 500 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant

- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M. Mme MEIXEDO CERQUEIRA d'une propriété bâtie au 24, rue du Collège,
- Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.

DELOUBES Anne-Marie	HARASSE Jean-Pierre	ASSE-ROTTIER Jocelyne	DOUYÈRE Olivier	GENET Anita
PASQUIER Régis	ANGERS Jocelyne	BOUCHÉ Jean-Marie	CANDELÉ Florence	CHANTEPIE Christiane
DUFOUR-BRAY Stéphanie	GIRAULT Sylvère	GODMER Elodie	JOUANNEAU Laurent	HERRAULT Anthony
PAINEAU Jean-Marc	PAINEAU Sandrine	PASQUIER Aurore	TROCHON Eric PROCURATION	